De:

Envoyé:

À: Objet: samedi 27 mars 2021 16:54

Enquête Publique BZ 111 complément

Pièces jointes:

IMG\_20210327\_164832.jpg; IMG\_20210327\_163642.jpg; IMG\_20210327\_163614.jpg;

IMG\_20210327\_163513.jpg; IMG\_20210327\_163439.jpg; IMG\_20210327\_163400.jpg;

IMG\_20210327\_163330.jpg

Je fais suite à mon dernier mail pour vous joindre des documents supplémentaires.

Pièce jointe 1 : Zone urbanisée

Pièce jointe 2 et 3 : Plan de prévention des risques inondations.

Pièce jointe 4 : Zonage du PLU

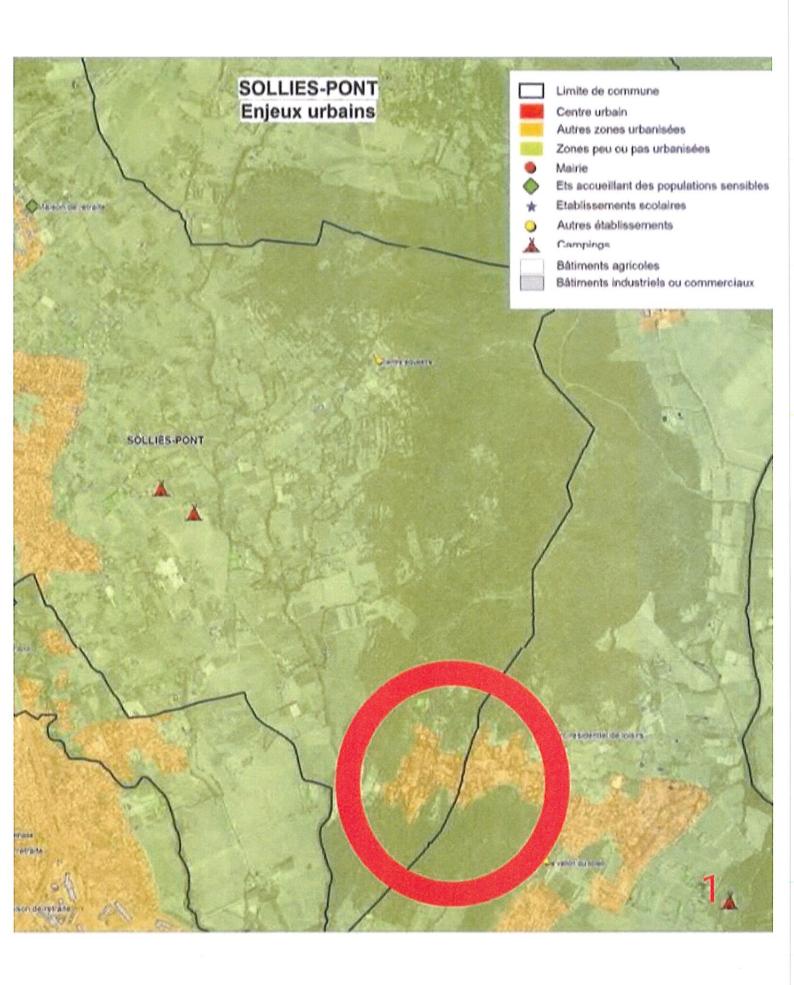
Pièce jointe 5 6 et 7 : assainissement

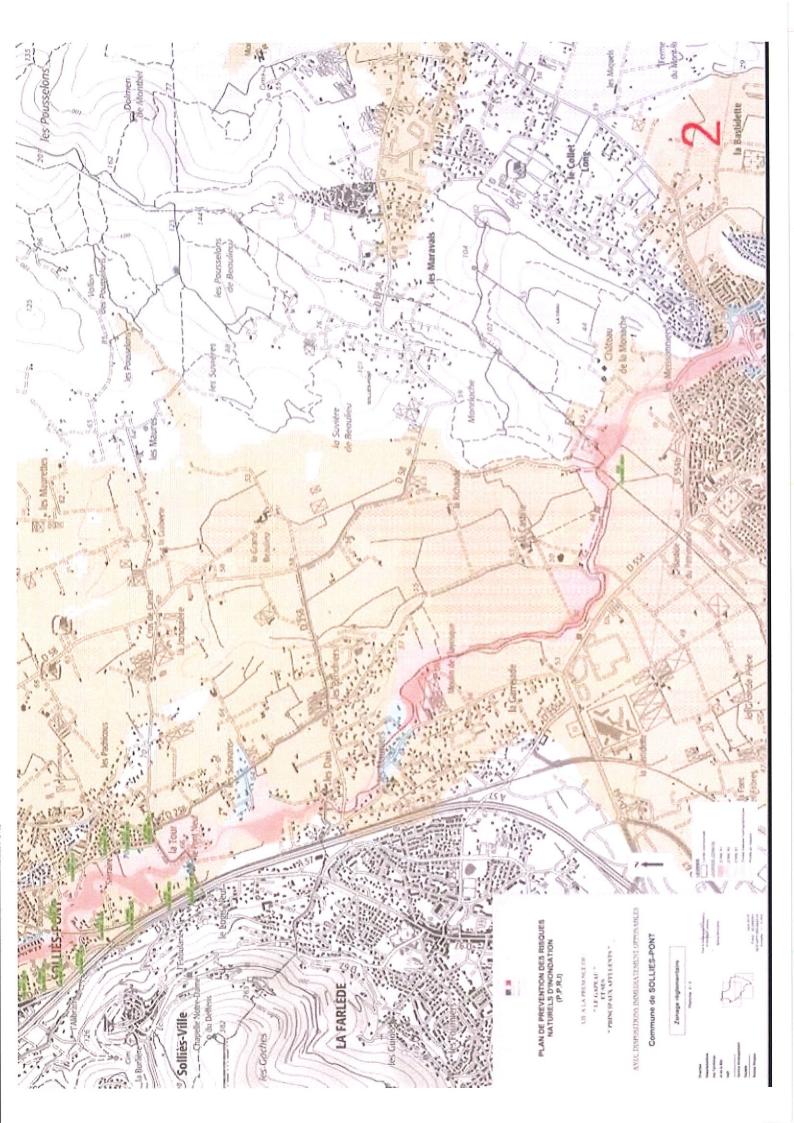
Toutes les pièces jointes proviennent du PLU de sollies pont.

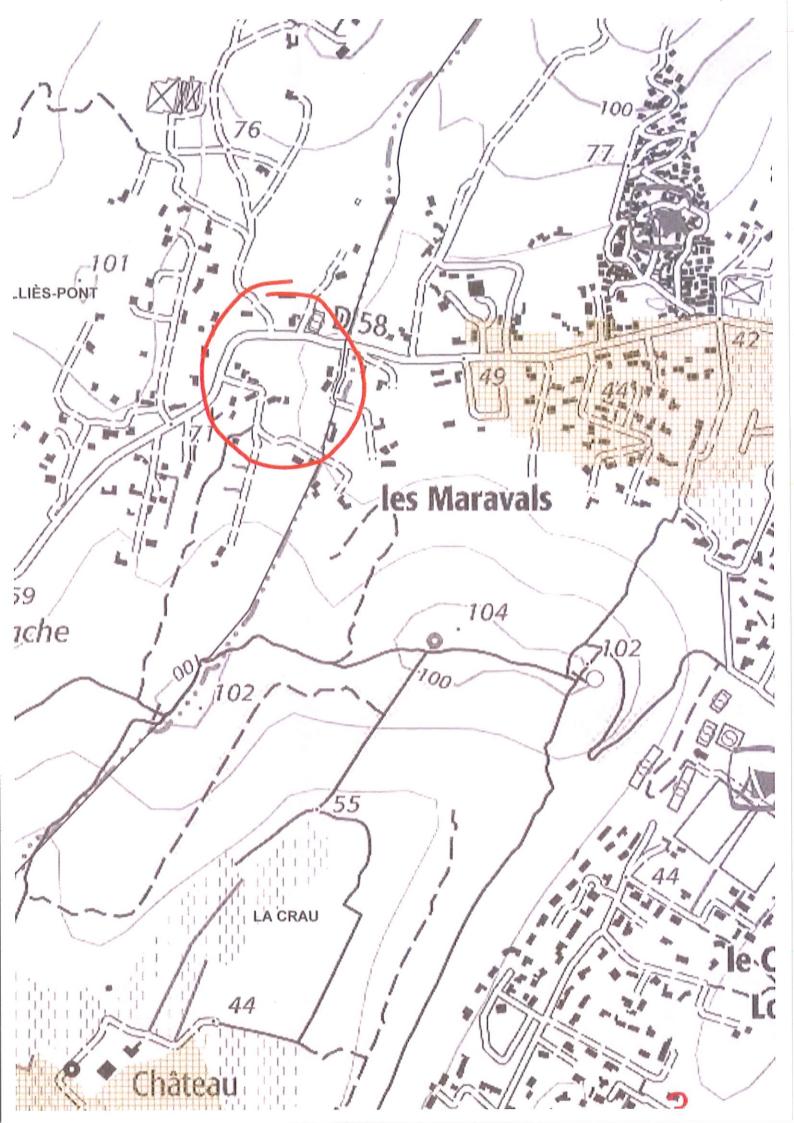
On peut constater que ces documents ne sont pas cohérent avec le classement de la zone en zone naturelle ... Cordialement.

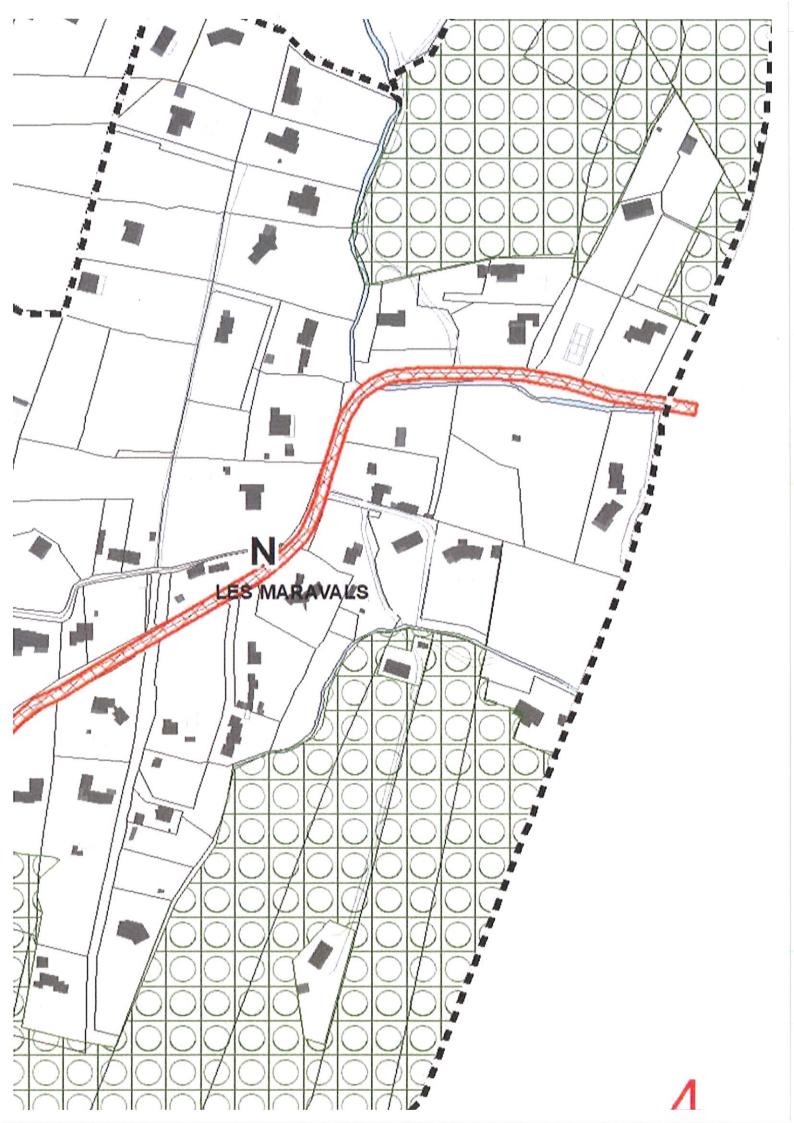
ARNAUD Florent

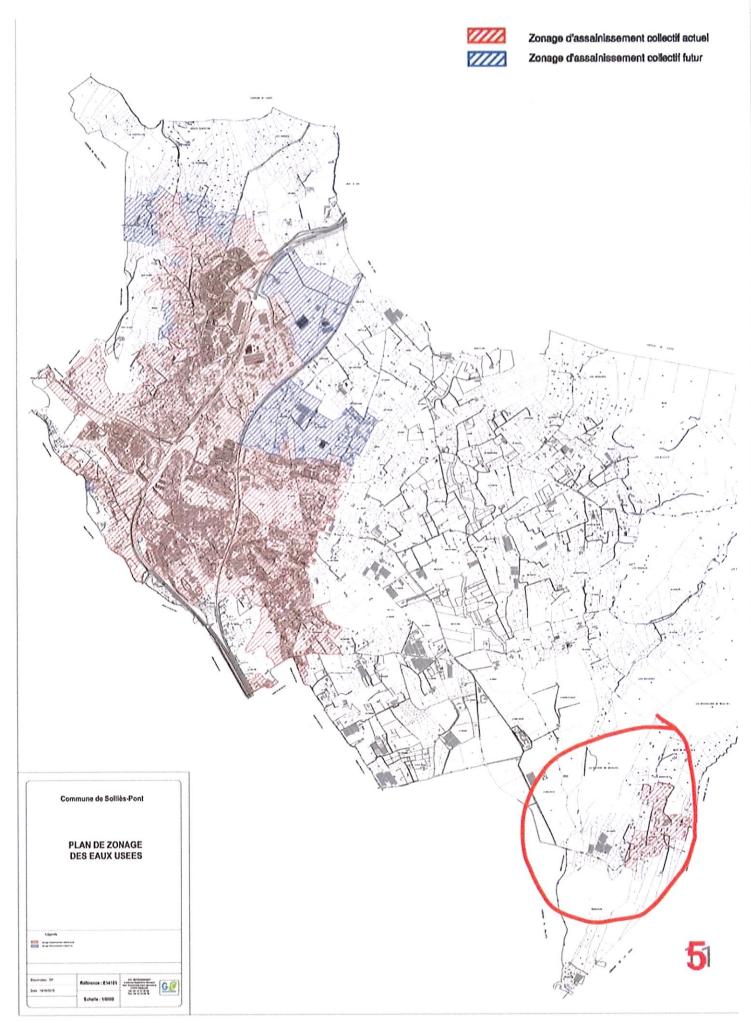
1











Zonage d'assainissement en cours d'étude



## **Assainissement**

Situation actuelle

Longueur du réseau : 36 km - nombre d'abonnés : 4 303

A l'instar du réseau d'eau potable le réseau de collecte peut être subdivisé en 3 secteurs principaux :

- Centre ancien
- secteur périurbain
- Quartier Maraval

Le réseau de la partie centrale de l'agglomération repose sur une ossature assez développée de caractéristiques suffisantes (diamètres 200 &250) qui achemine les effluents vers le collecteur principal Ø 400 mm du syndicat intercommunal de la Vallée du Gapeau et sont traités à l'usine de dépollution syndicale.

Les effluents du secteur de Maraval sont dirigés vers le réseau de la Crau par l'intermédiaire de la station des Martins par un collecteur φ 250 mm puis vers le collecteur intercommunal.

Les installations sont suffisamment dimensionnées pour assurer l'assainissement des nouvelles constructions envisagées. Des extensions ponctuelles s'avèreront sans doute nécessaires.

La nouvelle station située à la Crau est prévue pour 80 000 h alors que la population actuelle est d'environ 40 000 h. cette dernière couvre donc largement les besoins.

## Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées par le service CCVG de la voirie et sont déposées sur le dépôt relais de l'Almanarre à Hyères.

La commune est membre du SITTOMAT qui regroupe les communes de Toulon, La Seyne sur Mer, Hyères, Six Fours, La Garde, La Valette du Var, Ollioules, Le Pradet, Le Revest, La Crau, Signes, Bandol, Saint Mandrier, Le Beausset, Sanary sur Mer et Evenos. Ces déchets sont repris pour être acheminés à l'usine intercommunale d'incinération de Lagoubran située sur la commune de Toulon.

## Schéma communal des eaux pluviales

Afin de supprimer les inondations dues aux ruissellements qui se produisaient périodiquement mais régulièrement à proximité de l'agglomération, la commune a réalisé la pose d'un collecteur d'une section de 3 mètres depuis le quartier de sainte Christing jusqu'au Gapeau au quartier de l'Enclos.

La commune prévoit la réalisation de 4 bassins de rétention situés :\*

Aux Anduès